

CERTIFICAT DE CONFORMITE  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

COMMUNE

NOE

Dossier no : PC39990CM009

Délivré le : 25-07-90

Adresse des travaux :

Chemin de Saintes

NOE

31410 NOE

SERVICE INSTRUCTEUR

MONTESQUIEU VOLVESTRE  
4 Av Simon de la LOUBERE  
31310 MONTESQUIEU VTRE.

TEL : 61.90.40.05

Destinataire :

M. LECOURT Renaud

188, Route de Toulouse

31410 NOE

OBJET : Certificat de Conformité

Le certificat de conformité est **ACCORDE** pour les travaux qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L-421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Le 08.07.1993

Le Maire,



---

*-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une autorisation qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les autorisations délivrées au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).*